

Communiqué de presse

Publication immédiate

La notation standardisée Bâle II maintenant à la portée des PME

Nyon et Lausanne, le 17.05.05. - Une nouvelle prestation de notation d'entreprise selon les critères standardisés Bâle II, développée expressément pour répondre aux capacités et aux besoins des PME, est maintenant accessible en Romandie.

L'échéance pour la mise en oeuvre des accords Bâle II s'approchant, les grandes banques internationales ainsi que nos banques cantonales, appliquent déjà les nouveaux critères d'évaluation et de gestion du risque. Les « grands » de la notation s'affairent à mettre aux normes les critères d'évaluation pour leurs clients, les grandes entreprises. Les PME - petites et moyennes entreprises - peinent à comprendre et à intégrer ces nouvelles normes qui leur seront immanquablement appliquées sur le marché financier.

En effet, Bâle II est une directive contraignante régissant l'évaluation des risques bancaires et du marché des crédits et intérêts. La directive élargit considérablement la plage de risques à prendre en considération et introduit de nouveaux indicateurs de base, une standardisation de leur approche ainsi que l'orientation vers le futur. Il va sans dire que les banques se tournent vers leurs clients et débiteurs pour leur demander toute la transparence ainsi exigée.

Mais l'utilité d'une notation indépendante ne s'arrête pas au besoin de transparence vis-à-vis des banques. Avec cet outil, l'entrepreneur est en mesure d'appréhender plus sereinement les alternatives qui se présentent à lui. Par exemple, établissement de la valeur marchande de son entreprise, préparation à la succession, externalisation d'un service ou d'une division, mise en place de mesures structurelles, opérationnelles ou financières, ouverture du capital aux collaborateurs, « buy out » ou fusion d'entreprises, IPO – mise sur le marché d'actions, etc.

La notation, dans son développement, est également un outil de diagnostic qui permet à l'entrepreneur PME d'envisager la pérennité de son entreprise, d'agir de manière proactive afin d'exécuter les changements souhaitables avant qu'ils ne deviennent une urgence et aussi de créer et conforter la confiance des actionnaires tout comme celle de ses clients et fournisseurs. L'entrepreneur peut mieux mesurer et gérer le risque et la perception externe du risque, qui détermine l'accès du capital et son coût.

Pour la PME en dessous de 150, voire 200 collaborateurs, s'adresser aux grands instituts de notation risque d'aboutir à des honoraires qui ne sont pas à sa portée. Les banques, elles, font payer ce service dans les coûts du crédit ou facturent par avance les nouveaux demandeurs. En plus, elles portent la double casquette de juge et partie vis à vis de leurs

plus petits clients. La PME à la recherche d'un crédit ou cherchant simplement à déterminer sa valeur sur le marché, ne peut que se sentir démunie par le manque d'une évaluation objective et indépendante.

Cette lacune du marché est en train de trouver quelques réponses qui nous viennent de l'Allemagne ou des pays anglo-saxons. L'une des plus intéressantes est déjà en application en Suisse outre-Sarine. Il s'agit d'une notation dynamique globale des entreprises dont l'acronyme allemand, GDUR®, commence à être reconnu sous l'impulsion de son agence, *KMU-Rating-Agentur AG*, à Zoug. C'est un système de notation standardisé et basé sur Bâle II, expressément développé pour s'ajuster aux capacités et besoins des PME. Ce n'est pas seulement une mesure objective de la valeur de l'entreprise doublée d'un diagnostic très détaillé, identifiant points faibles et points forts de l'entreprise, mais une notation objective, indépendante, comparable et validée. C'est aussi une information exclusive, confidentielle, qui permet à l'entrepreneur PME d'élaborer un plan d'amélioration et de continuité avant de soumettre le certificat de notation propre ou de négocier avec les partenaires financiers ou commerciaux.

La palette des analyses et notations offertes par les prestations GDUR® va du diagnostic rapide à l'analyse approfondie, du tableau de bord pour la gestion en continu à la certification transparente et cohérente, destinée aux partenaires financiers de la petite ou moyenne entreprise.

Un séminaire d'information est prévu dans le cadre de la Chambre vaudoise du Commerce et de l'Industrie le jeudi 7 juillet 2005. Inscription libre et plus d'information sur le site CVCI www.cvci.ch ou sur le site adVisio international www.advisio-intl.com/events

Note pour l'éditeur.

663 mots

Pour plus d'information et références, veuillez vous adresser à :

Edouard S. Peter
adVisio/Jedco-Conseil
www.advisio-intl.com
tel: +41 21 825 2582
email: epeter@advisio-intl.com

Guy-Philippe Bolay
CVCI
www.cvci.ch
tel : +41 21 6133631
email: bolay@cvci.ch

L'évaluation neutre dans le cadre des critères selon Bâle II tient compte des principes de gestion des risques (*Corporate Governance*)

identifier forces et potentiel à partir de GapFinder®

Classification selon Bâle II (exempl)

GDUR® GapFinder Extrait de notation

1. Les 4 niveaux (quantitatif)		Classifi.	Risque
Niveau		Classification	
4	Management	2,8	
3	Niveau - branche	2,0	
3	Marché/concurrence	2,5	
2	Capacité bénéficiaire	2,8	
1	Capacité financière	2,7	
1	Analyse discriminante	Satisfaisant bon	

2. Classification globale pour 2002 à 2004

• Note	3,50
• Symbole (Standard & Poor)	bb+

Notation: capacité à gérer vers le futur
Satisfaisante = risque d'insolvabilité faible à moyen

	GDUR®	S & P	
Risque faible	1	aaa aa +	Investor grade
	1 - 2	aa aa -	
	2	a+ a a -	
Risque moyen	3	bbb+ bbb bbb -	Investor grade
	3 - 4	bb + bb bb -	
Risque élevé	4	b+ b b -	Speculative grade
	5	ccc + ccc ccc -	
	6	cc c d	